

Bureau du 20 mars 2006

Décision n° B-2006-4098

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Rue Eugène Pottier - Collecteur nord de Vaulx en Velin - Construction d'un ouvrage visitable - Autorisation de signer un marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2955 du 19 septembre 2005, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de construction d'un ouvrage visitable cadre 2,50 x 3,50 avec cunette ½ Ø 800 mm du collecteur nord de Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres le 17 février 2006 a classé les offres et a choisi celle du groupement d'entreprises Maïa Sonnier-Carrion pour un montant de 1 765 444,25 € HT, soit 2 111 471,32 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la construction d'un ouvrage visitable cadre 2,50 x 3,50 avec cunette ½ Ø 800 mm du collecteur nord de Vaulx en Velin et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Maïa Sonnier-Carrion pour un montant de 2 111 471,32 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme 0135 collecteur de Vaulx en Velin quartier nord, individualisée à hauteur de 41 700 000 € HT par délibération n° 2005-2955 du 19 septembre 2005.

3° - Les montants à payer en 2006 au titre de cette dépense seront prélevés sur les crédits inscrits à hauteur de 1 765 444,25 € HT, au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2006 - compte 231 510 - opération 0135.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,